

Un document émouvant, entre les lignes de ce texte non signer se devine la tristesse et le désarroi d'un homme qui s'apprête à quitter sa femme et son enfant.

Bien qu'il n'y ait pas sa signature, il semble assuré que ce mot est écrit par Jean Barbancey...

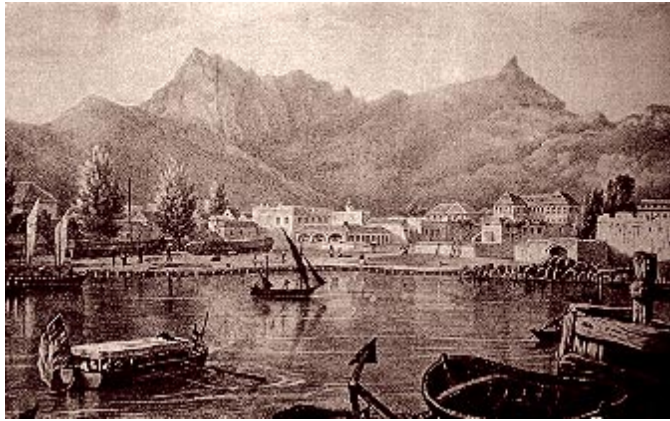
⌘ Mais que s'est-il passé entre Jean et Marguerite ? Une note pathétique, non datée, retrouvée glissées parmi les lettres de sa fille, laisse devinée une rupture arrivée tôt dans le couple, vers 1800, peut-être même juste avant la naissance d'Hélène.

Au dos d'un extrait de baptême de Marguerite Moreau, délivré par la mairie de Bordeaux le 23 ventôse an III (13 mars 1795).

(L'orthographe de l'originale a été scrupuleusement respectée, mais la ponctuation rétablie).

"Oui ma chere Moreaud (sic) ton obstination a ne pas me voir me tue. Je ne sui plus en etat de rien faire, il faut que je meure. Je le voi, cette mort que tu va me causé, me séparera de toy, mai je porteré au tonbeau la douce saissatisfaction de t'aimer jusque au dernier moment de ma vie. Est bien soin de notre petit enfant. je ne doute nullement du soin que tu en aura, mais dit lui qui de je, parle lui souvent de son trop malheureux père, vit pour lélever dans la craite de Dieuque. Jauray eu du plaisir, avant que la mort vint me frapper, de te voir. Ton cœur offensé sy refuse. Adieu ma chere amie, vit pour notre petit enfant & n'oublie de lui parler de son trop malheureux Père."

⌘ Jean Barbancey quitte Bordeaux et va tenter sa chance, comme de nombreux compatriotes, Outre-Mer. Il débarque finalement dans l'île de France.



Port Louis, île Maurice, vers 1840

(gravure ancienne)

L'île Maurice, ancienne possession hollandaise appartient à la France depuis 1715 qui l'a rebaptisée " Ile de France ".

Quand l'Angleterre conquière l'île à son tour, elle lui redonne son nom de Mauritus, c'est à dire en version française « Ile Maurice ».

En décembre 1810, Jean Barbancey prête serment d'allégeance au roi Georges III, en même temps que les autres habitants du quartier de Savanne, l'île étant désormais sous domination anglaise.

Un recensement de 1815 permet de savoir qu'il est "*sans propriété*" dans la colonie, c'est à dire qu'il ne possède alors ni plantation, ni usine. Il a cependant, comme beaucoup d'européens installés dans les îles, des domestiques. Il est propriétaire de deux esclaves de plus de 15 ans, un créole et un "*madécasse*" (esclave noir, natif d'Afrique) d'après le recensement qui classe les esclaves mauriciens en quatre catégories : Créole, Madécasse, Mozambique et Indien).

En mai 1820, il habite Port Louis où il est qualifié de "*propriétaire*" dans l'*acte de notoriété** qu'il signe pour M. Lepoullic, un docteur en chirurgie de 28 ans natif de Lorient.

En faite de puis des années il est régisseur de le la propriété Bénarès, dans le quartier de Savane (ou Savanna) à Port Louis. Chaque année vers février, il arrête ses comptes et transmet pour quittance aux héritiers Wansloben (ou Wantslooben) (?) et fait du commerce avec les navires.

* on appelle *acte de notoriété*, un acte officiel, passé devant un officier d'état civil ou son équivalent, en présence de duxe témoins dont l'identité est connue et qui attestent par ce document l'identité d'un troisième, ici M. Lepoullic, un docteur en chirurgie de 28 ans natif de Lorient. Ce papier permet de remplacer des extraits d'états civils difficiles à se procurer compte tenu des distances.

Elle se demande en quoi a-t-elle fait erreur dans l'éducation de ce fils bien aimé. Ces pensées et les reproches de son mari qui l'a informé de l'affaire la rongent et la rendent malade. Elle s'efforce donc de reprendre en main le jeune homme dès son retour en métropole, en lui faisant donner des leçons de tenu de compte puisqu'il se dit tenté par le commerce.

α Jean Barbancey ne peut être présent pour le mariage de sa fille en 1819 avec un jeune maître de chai à l'avenir prometteur. Il répond à la lettre, polie mais distante, de sa femme qui lui demande son autorisation écrite (car Hélène est encore mineure) en envoyant une procuration au nom de son père. C'est donc le grand-père de la jeune fille, qui se déplace de Castillon, pour conduire Hélène à la mairie et à l'église.

α Jean décède à l'île Maurice en 1824, sans avoir pu accomplir son projet de rentrer en France et serrer dans ses bras sa fille de 24 ans, Hélène, qu'il ne connaît que par lettres. Il meurt en prononçant le nom de ses père et mère, de sa femme et de sa fille, rapporte un témoin. C'est un ami et voisin, M. Belay, qui se charge d'écrire la triste nouvelle à Bordeaux, à la famille à Bordeaux. Il s'adresse à M. Jeanti (sic) Barbancey, fabricant de vinaigre rue Cornac. Dans son testament, Jean lègue une rente à ses parents, rente à établir sur le capital que constitue ses immeubles de Bordeaux et Castillon. Ces quelques bien, un cheval, une esclave noire, Hortense, vendue à l'encan, et quelques billets*.

* Billets : prêts, reconnaissances de dettes écrites et signées par l'emprunteur, sur papiers libres et conservées par le créancier, ici M. Barbancey.
La vente d'Hortense rappelle l'horreur de la condition de l'esclave, considéré comme un bien meuble que l'on peut vendre et acheter comme du bétail...